

La Ville de Rouyn-Noranda rappelle qu'il est obligatoire de faire la vidange d'une fosse septique **tous les 2 ans pour une résidence occupée de manière permanente et tous les 4 ans pour un chalet occupé de manière saisonnière.**

**Bien qu'il soit de la responsabilité des propriétaires de planifier la vidange de leur fosse septique,** la Ville de Rouyn-Noranda diffuse une liste d'entrepreneurs de vidange pour aider les résidents qui veulent faire appel à un récupérateur régional. La liste est également disponible dans tous les quartiers et au Service des permis de la Ville de Rouyn-Noranda.

**ABI-VAC** (Rouyn-Noranda)

Gilbert Dussault

819 797-4141

(Offre le service dans tous les quartiers)

(Offre le service l'hiver)

Site Internet : [www.abivac.com](http://www.abivac.com)

**FOSSES SEPTIQUES PROTEC-NATURE**

(Rouyn-Noranda)

Anick Martin

819 277-1754

(Offre le service dans tous les quartiers)

**LAUZON ÉQUIPEMENT** (Notre-Dame-du-Nord)

819 723-2885 (demandez Cindy ou Benoît)

1 888-771-2885 (sans frais)

(Offre le service l'hiver)

(Offre le service dans tous les quartiers)

Site Internet : [www.lauzonequipement.com](http://www.lauzonequipement.com)

**SAINÉ-VILLE FOSSES SEPTIQUES**

1950, de l'Hydro, Val-d'Or

819 824-3323

*Note : Cette liste n'est pas exhaustive et elle peut être modifiée à tout moment.*